

Ordre du jour de l'AG extraordinaire de reconduction de grève du 22 mars 2019 :

1. Ouverture;
2. Élections d'un·e président·e et d'un·e secrétaire d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Grève;
5. Affaires diverses;
6. Clôture.